

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3756**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Hôtellerie et tourisme option distribution touristique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris I, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les professionnels sont chargés d'encadrer et d'animer les équipes de production. Leur activité est partagée entre le management du personnel, l'organisation, la gestion des activités, et l'animation. En tant que chef de la réservation, il établit le plan d'occupation, le suivi du taux d'occupation des chambres, les contingents (allotements) et les options. Il détermine les prévisions d'activité et les transmet aux services concernés (étages, restauration, hall...).

Il peut gérer les comptes débiteurs, établir des statistiques commerciales. Dans certains cas, il est chargé de la prospection de la clientèle et du développement des ventes.

Il participe au recrutement et à la formation du personnel d'accueil. Il dirige, encadre, coordonne et contrôle le travail des réceptionnaires.

Compétences ou capacités attestées

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants : - Responsable, chef de module

- Chef de plateau de réservation
- Chef de module
- Délégué commercial tour opérateurs

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**G1703** : Réception en hôtellerie

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Organisation de l'entreprise et gestion des activités :

Comptabilité de gestion ; jeu d'entreprise ; management des destinations touristiques ; économie / micro-économie du tourisme ; économie du transport aérien / politiques tarifaires

- Management commercial et animation des équipes :

Qualité de service ; marketing ; gestion des ressources humaines

- Droit :

Droit des contrats du tourisme ; droit de la consommation ; droit social

- Informatique professionnelle :

Informatique générale (traitements de texte, tableurs, etc.) ; informatique de gestion (gestion commerciale, réservation,...) ; Internet

- Langues :

Cours et auto-formation sur cd rom ; 'pro-talk' (mise en situation professionnelle) ; intégration de l'anglais dans les autres enseignements

**Validité des composantes acquises : non prévue**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU/ON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

<http://www.univ-paris1.fr/>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**